

# CHAMPIONNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE L'AVENIR

Stade Jean Moulin – Rue Emile Guillaumin – 03200 CUSSET

Dimanche 04 Octobre 2020

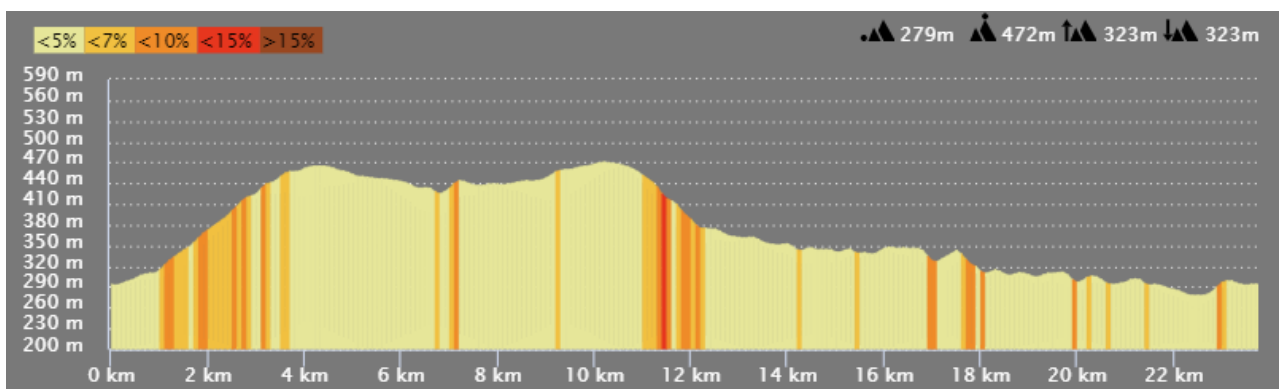
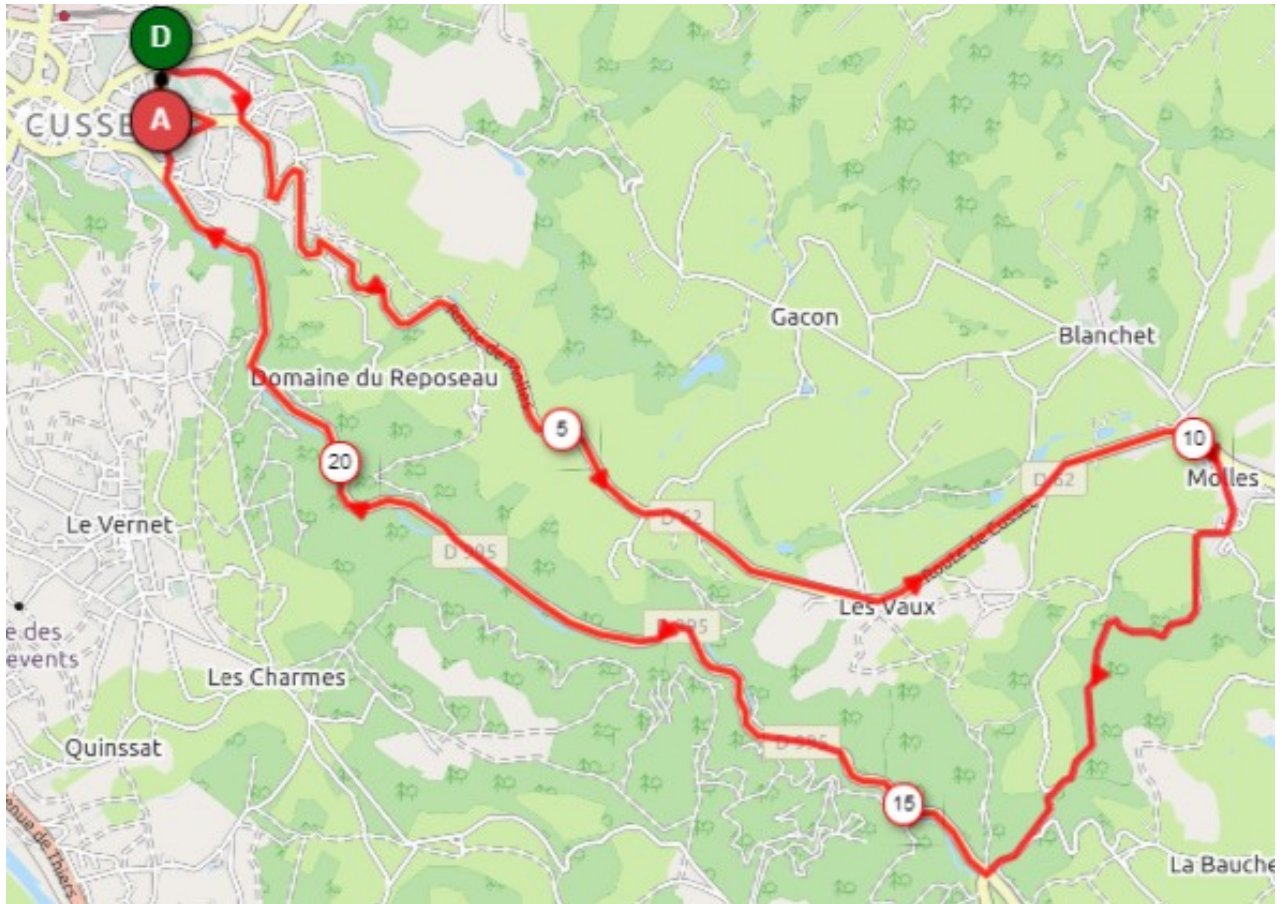
Une Organisation de l'Avenir Cycliste de Cusset.



**Edito :** Suite à l'annulation récente des Championnats Auvergne-Rhône-Alpes de l'Avenir prévu à Vivans le 26 Septembre, l'Avenir Cycliste de Cusset a immédiatement réagi, et a tout mis en œuvre, dans l'urgence, afin de pouvoir sauver cet évènement et offrir aux jeunes leur Championnat Régional, qui constitue pour l'ensemble d'entre eux un point de passage incontournable dans leur saison.

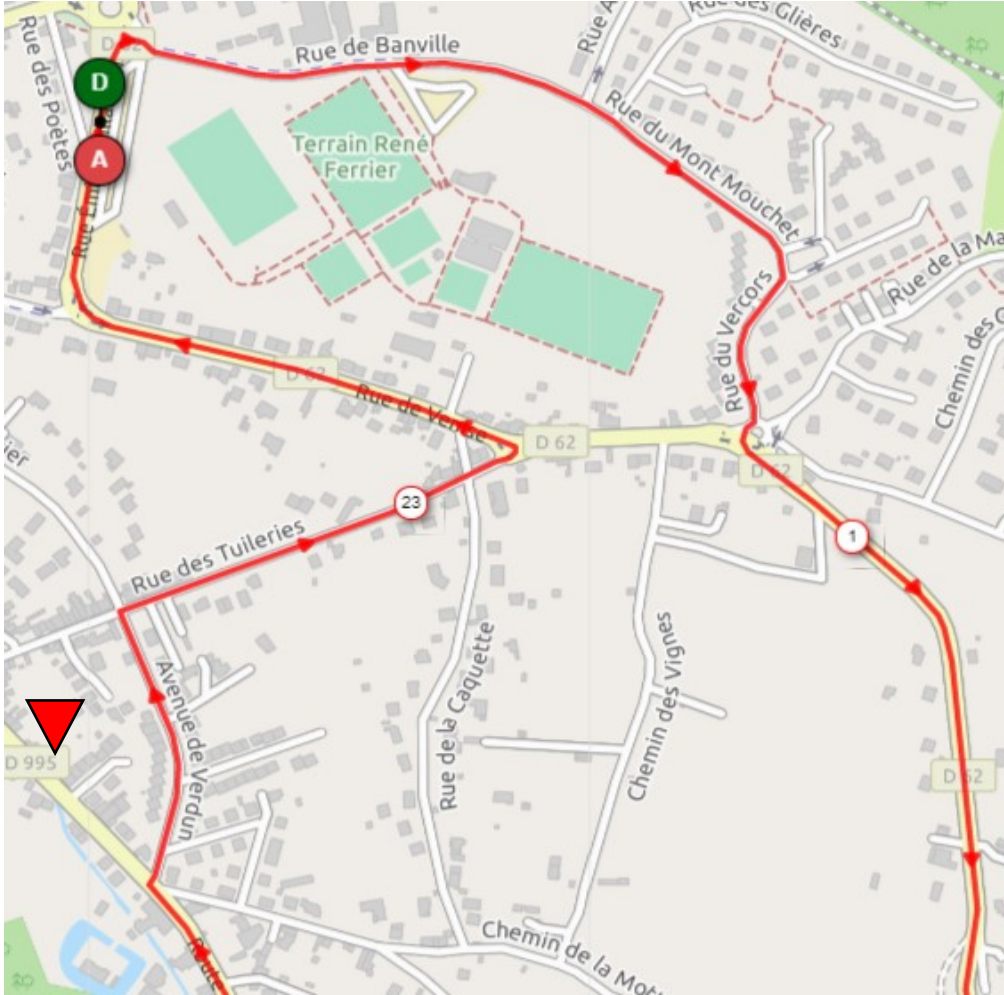
Cette épreuve ne peut s'organiser sans le concours de la préfecture de l'Allier, de la Ville de Cusset, des communes de Molles et de la Chapelle, du Comité Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que de l'ensemble des bénévoles de l'Avenir Cycliste de Cusset, et des clubs voisins.

## Le circuit :



Openrunner : <https://www.openrunner.com/r/12090454> - Téléchargeable au format GPX

### Le dernier kilomètre :



## Informations techniques :

**Remise des dossards à partir de 8h30 au stade Jean Moulin**

### **Cadets :**

Départ fictif : 10h00 (1Km)

Départ réel (Panneau sortie de Cusset) : 10h02 : 23,600Km X 3 = **70,8Km**

Arrivée prévue : 11h45 (Moy : 40Km/h)

### **Minimes (F) / Cadettes :**

Départ fictif : 10h05 (1Km)

Départ réel (Panneau sortie de Cusset) : 10h07 : 23,600Km X 2 = **47,2Km**

Arrivée prévue : 11h25 (Moy : 36Km/h)

### **Juniors :**

Départ fictif : 13h30 (1Km)

Départ réel (Panneau sortie de Cusset) : 13h32 : 23,600Km X 5 = **118Km**

Arrivée prévue : 16h20 (Moy : 42Km/h)

## Règlement particulier :

### **Art 1\_ Organisation**

Les Championnats Auvergne-Rhône-Alpes de l'Avenir sont organisés par l'Avenir Cycliste de Cusset, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve se dispute le dimanche 04 Octobre.

### **Art 2\_ Participation**

Les épreuves sont ouvertes aux catégories Minimes (F) / Cadettes (F), Cadets (H) et Juniors (H). Les inscriptions se font en ligne sur le site de la FFC.

Aucun engagement sur place ne pourra être accepté.

**Art 3\_ Permanence**

La permanence de départ se tiendra au Stade Jean Moulin (Avenue Emile Guillaumin), de 8h30 à 9h30 pour les Minimes/Cadettes & Cadets, de 12h00 à 13h00 pour les Juniors.

La réunion des Directeurs Sportifs est fixée à 9h pour les Minimes/Cadettes & Cadets, 12h30 pour les Juniors.

**Art 4\_ Radio Tour**

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les radios sont à récupérer à la permanence, et à rendre après l'épreuve.

**Art 5\_ Assistance technique neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les véhicules de l'Avenir Cycliste de Cusset et du Comité AuRa.

**Art 6\_ Voitures suiveuses**

Seules les équipes représentées par un minimum de 4 coureurs seront autorisées à suivre la course.

**Art 7\_ Ravitaillement**

La zone de ravitaillement est fixée dans la bosse des Justices (Km 1 à Km 3,5).

**Art 8\_ Classements**

Les classements seront établis avec l'appui d'un logiciel informatique.

Tout transpondeur non-rendu à l'issue de l'épreuve sera facturé 60€.

**Art 9\_ Délais d'arrivée**

Tout coureur arrivant dans un délai supérieur à 15% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

**Art 10\_ Sécurité**

Le circuit étant long de 23,600Km et le nombre de motos sécurités limité, tout coureur se trouvant au-delà de "l'échelon course" ne pourra plus être protégé par les motos. Par conséquent, il peut continuer l'épreuve mais en respectant scrupuleusement le code de la route.

Les coureurs sont tenus de faciliter le passage des motos lorsque celles-ci remontent le peloton.

**Art11\_ Anti-dopage**

Le règlement anti-dopage de la FFC s'applique intégralement à l'ensemble des 3 épreuves.

Il se déroulera au Stade Jean-Moulin – Cusset.

### **Art12\_ Protocole**

Les 3 premiers de chaque épreuve devront se présenter au protocole, dans un délai de 10 minutes suivant l'épreuve (La remise des prix Minimales/Cadettes se fera en même temps que celle des Cadets).

### **Art13\_ Respect de l'environnement**

Le jet d'emballage (Barres, gels...) et de bidons est strictement interdit, et sanctionné par les arbitres.

### **Art14\_ Mesures sanitaires**

Le port du masque est obligatoire :

- Aux abords du circuit.
- A la permanence & A la Réunion des Directeurs Sportifs.
- Sur la ligne de départ pour tous les coureurs.
- Au protocole.

Lorsque cela est possible, il est nécessaire de respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

### **Numéros utiles :**

Jacques Dupré (Président) : 06.81.47.04.41

Mathilde Dupré : 06.68.12.22.85

**Service médical** : 1 médecin, 2 ambulances & 1 poste fixe de secouristes.

### **Urgences :**

Centre hospitalier Jacques Lacarin

Boulevard Dernière – 03200 VICHY

